

Projet pédagogique

ALSH 3/11 ans

Puy Guillaume

2023 /2024



Sommaire

I. La structure

- Présentation de la structure
- Description de la structure
- Public accueilli
- Fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Inscription
- Tarification
- La vie quotidienne
- Accueil et départ échelonné
- Repas
- Gouter
- Hygiène et sécurité

II. L'équipe d'encadrement

- L'équipe d'encadrement
- Rôle de la direction
- Rôle de l'équipe d'animation
- Rôle des animateurs stagiaires
- Rôle de l'assistant sanitaire
- Les règles de vie

III. Les objectifs éducatifs

- La finalité
- Les objectifs éducatifs

IV. Les objectifs pédagogiques, les moyens, les critères d'évaluation :

V. Rappel des règles de Sécurité et réglementation :

I. La structure

➤ Présentation de la structure :

L'ALSH de Puy Guillaume est organisé par la Communauté de Communes « Thiers Dore et Montagne » (TDM), qui résulte de la fusion des anciennes communautés de communes : Entre Allier et Bois Noir, la Montagne Thiernoise, Pays de Courpière et Thiers Communauté au 1 Janvier 2017.

Tony Bernard est le président de l'intercommunalité réélu en 2020.

Elle est composée de 30 communes. L'ALSH propose aux familles du territoire un accueil éducatif de qualité pour leurs enfants, les mercredis et durant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs est un lieu privilégié par toutes les activités de loisirs proposées, les nombreuses rencontres qu'il engendre, la vie qu'il donne à la collectivité. Il est porteur des valeurs essentielles en garantissant l'épanouissement et le développement de l'enfant. L'équipe de direction et d'animation mettra tout en œuvre pour que la pratique soit en cohérence avec le projet éducatif.

L'ALSH est une structure agréée Jeunesse et Sport. Le numéro de déclaration DDCS pour l'accueil périscolaire du : 06/09/2023 au 07/07/2024 est : 0630481AP000523-E01

La capacité d'accueil périscolaire est de :

- 20 enfants moins de 6 ans et 28 enfants de 6 à 12 ans soit 48 enfants.

Pour la période extrascolaire la capacité totale d'accueil est :

- Pour les petites vacances de : 20 moins de 6 ans et 30 plus de 6 ans
- Pour les grandes vacances de : 20 moins de 6 ans et 32 plus de 6 ans

➤ Description de la structure :

L'accueil de loisirs est situé dans les locaux de la Maison de l'Enfance au :

2, Place Jean Moulin 63290 Puy Guillaume.

Les locaux se composent :

- D'un hall où se trouvent le vestiaire des moins de 6 ans et les toilettes
- Le bureau de la direction
- Deux salles d'activités
- Un coin cuisine
- Un patio où il y a une cabane et des bancs pour les enfants de moins de 6 ans

Tout est accessible en rez de chaussée selon les normes en vigueur pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Le bâtiment est en accès direct depuis la rue à proximité d'un parking où se trouvent des places de stationnement pour personnes handicapées.

Nous disposons de la cantine de l'école maternelle et de la cour située à proximité du centre.

Durant les vacances scolaires, nous occupons aussi plusieurs salles dans le bâtiment de l'école pour le groupe des enfants de moins de 6 ans.

Les enfants peuvent aussi profiter à proximité du centre : de la cour de l'école maternelle, d'un gymnase, du parc paysager, de la médiathèque et de la piscine en période estivale.

Des jeux et du matériel pédagogique sont mis à disposition des enfants sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

➤ Le public accueilli :

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 11 ans au jour de l'inscription. Les enfants sont inscrits sans distinction quel que soit leur origine, leur religion et leur sexe. Les enfants peuvent résider sur l'une des communes de la Communauté de Communes « Thiers Dore et Montagne » et aussi sur les communes extérieures. Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans et scolarisés. Ils doivent être en bonne santé et ayant acquis la propreté.

La structure peut également accueillir des enfants en situation de handicap. Leur intégration se fait avec la collaboration du DALHIR (dispositif d'accompagnement du handicap vers des loisirs intégrés et réguliers). L'enfant est accompagné d'un encadrant régulier qui lui permet de s'intégrer plus facilement aux activités proposées en respectant son rythme et en lui donnant des repères. Tout est mis en œuvre pour favoriser leur intégration.

➤ Fonctionnement de l'accueil de loisirs :

L'ALSH fonctionne en période scolaire les mercredis de Septembre à Juillet, durant les petites vacances d'hiver, printemps, automne, Noël, et les grandes vacances d'été. L'ALSH est fermé 1 semaine durant les vacances de Noël et 2 semaines pendant les vacances d'été.

Les horaires sont les suivants : de 7h30 à 18h30 avec des arrivées échelonnées de 7h30 à 9h00 et des départs échelonnés de 17h à 18h30. Possibilité d'accueil en demi-journée matin avec des arrivées de 7h30 à 9h00 et des départs soit de 11h30 à 12h00 ou de 13h à 13h30, ou demi-journée après-midi avec des arrivées de 11h30 à 12h00 ou de 13h00 à 13h30 et des départs de 17h à 18h30.

Durant les vacances scolaires, des séjours peuvent être proposés aux enfants.

Les programmes d'animations sont mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes et la page Facebook. Ils sont aussi envoyés par mail aux familles des enfants qui fréquentent l'ALSH et affichés à la porte du centre.

➤ Inscriptions :

Pour inscrire leur enfant, les familles doivent remplir un dossier administratif et le retourner à l'accueil de loisirs afin de valider l'inscription.

Il est composé d'une fiche sanitaire de liaison, d'une autorisation de départ sans parents, les personnes à contacter en cas d'urgence et de divers renseignements. Ils doivent également fournir les documents suivants : attestation d'assurance scolaire, copie du carnet de vaccination à jour, numéro d'allocataire CAF et le quotient familial qui détermineront la tranche de facturation.

Tous les dossiers d'inscriptions sont rangés dans des classeurs disponibles pour l'équipe d'animation, ainsi que les fiches sanitaires des enfants.

Avant chaque période d'accueil un mail est envoyé aux familles accompagné d'une fiche d'inscription et du programme des activités proposées. La direction gère les inscriptions.

A chaque nouvelle inscription, les familles accompagnées de leurs enfants sont invités à visiter les locaux de l'ALSH. Ce qui permet d'établir le contact, de faire connaissance avec les lieux, l'équipe, d'expliquer le fonctionnement de l'accueil, de répondre aux attentes des familles et leurs éventuelles questions.

➤ Tarification :

Les tarifs sont établis en fonction du lieu de résidence soit sur la Communauté de Communes ou hors communauté de communes et selon le quotient familial. Ils sont votés par le Conseil Communautaire et communiqués aux familles à l'aide d'une grille tarifaire (voir ci-dessous).

Les tarifs comprennent le repas et le goûter.

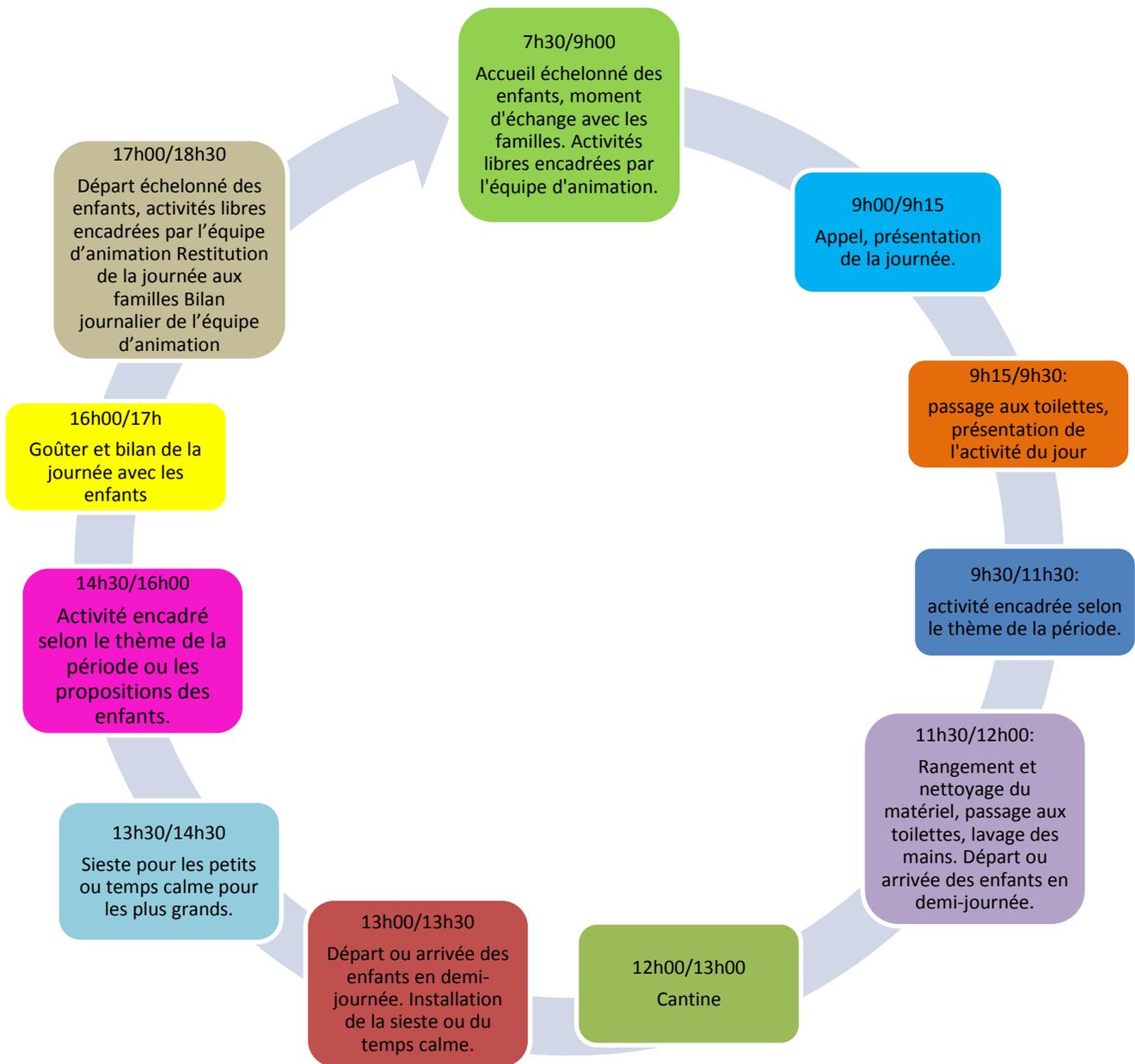
Grille tarification en vigueur à compter de la rentrée de Septembre 2021-2022 :

Tranches de Quotient Familial	Enfants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Enfants extérieurs à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
demi-journée sans repas (mercredi ou vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	2,70 €	3,50 €
de 401 à 650 €	4,70 €	6,00 €
de 651 à 900 €	5,70 €	7,20 €
de 901 à 1250 €	6,70 €	8,40 €
de 1251 à 1400 €	7,70 €	9,60 €
de 1401 à 2300 €	8,70 €	10,80 €
plus de 2300 €	9,70 €	12,00 €
demi-journée avec repas (mercredi ou vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	2,90 €	3,50 €
de 401 à 650 €	5,00 €	6,00 €
de 651 à 900 €	6,00 €	7,20 €
de 901 à 1250 €	7,00 €	8,40 €
de 1251 à 1400 €	8,00 €	9,60 €
de 1401 à 2300 €	9,00 €	10,80 €
plus de 2300 €	10,00 €	12,00 €
journée (mercredi ou vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	3,80 €	4,60 €
de 401 à 650 €	6,50 €	7,80 €
de 651 à 900 €	7,50 €	9,00 €
de 901 à 1250 €	8,50 €	10,20 €
de 1251 à 1400 €	9,50 €	11,40 €
de 1401 à 2300 €	10,50 €	12,60 €
plus de 2300 €	11,50 €	13,80 €

Tranches de Quotient familial	Enfants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Enfants extérieurs à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
forfait 5 jours (vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	17,10 €	20,70 €
de 401 à 650 €	29,30 €	35,10 €
de 651 à 900 €	33,80 €	40,50 €
de 901 à 1250 €	38,30 €	45,90 €
de 1251 à 1400 €	42,80 €	51,30 €
de 1401 à 2300 €	47,30 €	56,70 €
plus de 2300 €	51,80 €	62,10 €
forfait 4 jours (vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	13,70 €	16,60 €
de 401 à 650 €	23,40 €	28,10 €
de 651 à 900 €	27,00 €	32,40 €
de 901 à 1250 €	30,60 €	36,80 €
de 1251 à 1400 €	34,20 €	41,10 €
de 1401 à 2300 €	37,80 €	45,40 €
plus de 2300 €	41,40 €	49,70 €

Les factures sont établies en fin de mois après vérification du quotient familial. Un titre établi par le trésor public est envoyé aux familles. Divers moyens de paiement sont possibles dont le prélèvement automatique qui facilite le paiement.

➤ La vie quotidienne



➤ Accueil et départ échelonné

Nous proposons un accueil et un départ échelonné pour les enfants afin de répondre au respect du rythme journalier de l'enfant et des emplois du temps des familles. La direction ou un animateur gère les arrivées des enfants et prend note des éventuelles recommandations des parents, tandis que le ou les autres animateurs partagent le temps libre des enfants. Les enfants jouent librement dans les divers espaces à leur disposition (coins symboliques, table de coloriage, coin lecture, jeux divers,...)

Le soir, la direction ou un animateur assure le départ des enfants et transmettent les informations aux familles. En aucun cas un enfant ne pourra quitter l'ALSH seul, sans un des parents ou une personne autorisée par les parents. Les enfants sont accompagnés par les familles jusqu'à l'ALSH, il n'y a aucun service de ramassage.

➤ Les repas

Les repas sont livrés en liaison chaude par Eurest un prestataire extérieur proche de l'ALSH. Les repas sont commandés chaque jour d'ouverture de l'accueil avant 9h par la direction. Les menus sont élaborés par le prestataire et validés par la direction.

Ils se composent :

- Entrée
- Viande ou poisson
- Légumes ou féculents
- Un produit laitier
- Dessert ou fruit

Un repas végétarien ou sans viande est proposé lorsque la famille en fait la demande et selon le mode alimentaire de l'enfant, certains enfants ne mangent pas de viande.

➤ Le goûter

Le goûter est fourni par l'ALSH et géré par l'équipe d'animation. Le goûter est un moment convivial où les enfants participent et aident l'équipe d'animation. Le goûter est varié et équilibré en fonction du menu de la journée. Nous conféctionnons parfois le goûter lors d'ateliers culinaires.. Le goûter est pris au sein de l'ALSH ou dans le parc voisin. Il est un moment commun aux deux groupes.

Le temps de goûter permet de faire le point avec les enfants sur leur journée pour savoir ce qui leur a plu ou pas, ou sûr ce qu'ils veulent faire les prochains jours d'accueil. Chaque enfant peut s'exprimer librement à l'oral ou avec la boîte de parole s'ils souhaitent rester anonyme.

➤ Hygiène et sécurité :

La direction s'assure que les mineurs accueillis sont à jour du schéma vaccinal obligatoire sur présentation d'une copie du carnet de santé. Si l'enfant a une pathologie chronique nécessitant la prise d'un traitement, il sera demandé un PAI. L'ordonnance devra être jointe au médicament ainsi que le PAI. Tous ces renseignements seront mentionnés sur le dossier d'inscription. Des classeurs avec les fiches sanitaires des enfants sont à disposition de l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation doit elle aussi produire la copie de ses vaccins.

Une armoire à pharmacie et des trousse de secours se trouvent dans le bureau de la direction et une dans la salle d'activité. Le bureau de la direction sert d'infirmerie, un lit est à disposition si nécessaire. La trousse de secours doit contenir le matériel nécessaire pour soigner les petites plaies et écorchures. Il convient de vérifier régulièrement les trousse et de remplacer les produits manquants ou périmés. Après chaque soin le registre de soins sera renseigné. Les parents seront informés des soins prodigués à leur enfant. Les enfants ayant des allergies alimentaires ou autres sont renseignés sur la fiche sanitaire). Une boîte où sont rangés tous les PAI et traitements des enfants concernés est stockée dans l'armoire à pharmacie. Une liste des enfants inscrits avec des allergies, un PAI ou un régime alimentaire est affichée à la vue de l'équipe d'animation pour une plus grande réactivité et afin de pouvoir aussi commander des repas si besoin. En cas d'urgence la procédure d'action de premiers secours est, elle aussi affichée dans les locaux et connue de tous les animateurs sur le site. Une liste de numéros d'urgence est affichée dans les locaux de l'accueil de loisirs, la cantine et l'école maternelle.

Le registre de sécurité incendie se trouve dans le bureau de la direction et à disposition de l'équipe d'animation. Les consignes de sécurité sont connues de tous et revues tout au long de l'année. Un exercice d'évacuation incendie est programmé régulièrement.

II. L'équipe d'encadrement :

➤ L'équipe et son rôle

L'accueil de loisirs fonctionne avec une équipe permanente de professionnels diplômés durant les mercredis et qui se compose ; d'une directrice, de trois animateurs ou animatrices, dont un animateur ou une animatrice référente qui remplace la direction durant les congés ou absences. Un agent technique est mis à disposition par la collectivité pour prendre en charge le service restauration et l'entretien des locaux.

Durant les vacances scolaires, l'équipe permanente est renforcée par le recrutement de contrats d'engagements éducatifs (CEE), diplômés ou stagiaires BAFA, CAP petite enfance, ou autres diplômes professionnels selon les besoins du service.

➤ Organisation des réunions de préparation :

Des réunions d'équipe sont organisées dans les locaux de l'ALSH selon un planning défini afin de travailler sur divers points dont :

- Elaboration du projet pédagogique
- Accueil des nouveaux animateurs
- Concevoir les activités en fonction du thème et du public accueilli
- Composer les équipes selon la tranche d'âge
- Planifier les sorties
- Connaitre le fonctionnement de l'ALSH (règlement intérieur)
- Répartition des tâches
- Rappel des règles de sécurité
- Rappel de la réglementation
- Rôle de l'équipe d'animation
- Evaluation et bilans d'activités

Des réunions de bilans sont organisées régulièrement avec l'équipe et un bilan est rédigé puis remis à l'organisateur.

➤ Rôle de la direction

- Participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique,
- Assure la gestion, le suivi administratif et budgétaire,
- S'assure des conditions d'accueil des enfants dans le respect de la réglementation en vigueur,
- Gère le lien entre les familles, les enfants, l'équipe, la coordinatrice du pôle enfance jeunesse et l'organisateur,
- Assure la responsabilité physique, morale et affective des enfants accueillis,
- Gère l'équipe d'animation, être à l'écoute, intervenir en cas de besoin,
- Faire le suivi des stagiaires, les conseiller, les soutenir et veiller à leur formation,
- Assure les relations avec les parents, les partenaires et les intervenants extérieurs,

- Rôle d'animatrice,
- Faire preuve de discrétion professionnelle,
- Assure le suivi des formations de son équipe,

➤ Rôle de l'équipe d'animation

- Assure l'accueil et l'encadrement des divers temps de la journée,
- Doit connaître le fonctionnement de la structure,
- Être à l'écoute des besoins et des envies des enfants,
- Assure l'animation et le bon déroulement des activités, adaptées à l'âge des enfants,
- Faire face aux imprévus, prendre des initiatives,
- Intervenir en cas de conflits, rassurer les enfants, soigner les petits bobos,
- Jouer avec les enfants,
- Faire preuve de discrétion,
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'activité,
- Connaître le fonctionnement de l'ALSH,
- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des objectifs du projet pédagogique,
- Savoir travailler en équipe et se répartir les tâches,
- Participer de manière active aux réunions d'équipe (préparation, réunion quotidienne et réunion de bilan),
- Faire part à l'Assistant Sanitaire des soins apportés au cours de la journée,
- Chaque animateur est responsable de son matériel et de son utilisation durant son activité. Il veille à son nettoyage et au rangement,
- Savoir évaluer son activité,
- Avoir une attitude professionnelle dans son langage et son comportement.

➤ Rôle des animateurs stagiaires

Ils ont les mêmes responsabilités et assurent le même travail que tout autre animateur. Les animateurs stagiaires sont évalués durant la période de stage sur les savoirs, savoir être et savoir-faire, et notamment sur la préparation, le déroulement des activités, la gestion de la vie quotidienne, les relations avec les familles, relations avec les enfants et l'ensemble de l'équipe. Ils se doivent d'assurer la sécurité physique et morale des enfants.

➤ Rôle de l'assistant sanitaire

L'assistant sanitaire est désigné par la direction et il est placé sous son autorité. Julie est l'assistant sanitaire de cette période. Elle doit assurer :

- Le suivi sanitaire des enfants inscrits à l'ALSH,
- S'assurer des renseignements médicaux pour chaque mineur,
- Identifier les mineurs qui suivent un traitement médical ou sont porteurs de PAI,
- S'assurer que l'on dispose du traitement et de son ordonnance,
- Assurer le suivi des trousse de pharmacie et du stock,
- Commander les produits manquants,
- S'assurer de la tenue du registre de soins,

- Informer l'équipe sur les enfants ayant d'éventuelles allergies et des PAI (protocole d'accueil individuel).
Régulièrement
- Elle doit faire l'inventaire de la pharmacie et vérifier les dates de péremption des médicaments.
- Elle est titulaire du PSC1.

Des classeurs avec les fiches sanitaires des enfants sont à disposition de l'assistant sanitaire et de l'équipe d'animation.

➤ Les règles de vie des enfants

Elles sont instaurées avec les enfants pour que chacun s'engage à les respecter. Elles sont affichées dans la salle d'activité et reprises lors des temps d'échanges quotidiens avec les enfants.

A l'intérieur des bâtiments :

- Parler sans crier (applicable aussi pour l'équipe d'animation),
- Respecter ses camarades
- Respecter les locaux et le matériel utilisé,
- Signaler aux animateurs tous problèmes avec d'autres enfants, ne pas se battre,
- Respecter les animateurs et le personnel de service,
- Signaler à un animateur lorsque l'on quitte la salle,
- Ranger et nettoyer le matériel en fin d'activité.
- Les règles de sécurité sont non négociables
- Ne pas courir dans le bâtiment
- Respecter l'intimité aux toilettes

A l'extérieur :

- Respect les consignes de sécurité
- Respect de la faune et la flore
- Respect des usagers de la voie publique
- Respect du code de la route
- Faire attention à ses camarades

Bien sûr il ne faut pas oublier de :

- S'amuser,
- Rire,
- S'exprimer,
- Partager,
- S'entraider,
- S'épanouir,
- Grandir,
- S'instruire...

➤ Les règles de vie de l'équipe d'animation

- Avoir une tenue et une attitude correcte
- Etre clair, avoir un langage approprié, parler sans crier
- Faire preuve de dynamisme et d'initiatives
- Respecter ses collègues et les enfants
- Il est interdit de fumer à l'intérieur ou aux abords des locaux ou en présence des enfants,
- Toutes substances illicites sont prohibées,
- Le téléphone portable personnel ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence,
- Le respect du planning horaire journalier est demandé, tout retards ou absences seront à justifier.

III. Les objectifs éducatifs

➤ La finalité

La finalité du projet éducatif de territoire, permet une réflexion commune de l'éducation de l'enfant avec pour but de trouver une cohérence d'actions en respect avec les différents modes d'interventions et de travailler sur des projets communs, complémentaires ou allant dans le même sens, afin de bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour les enfants, en cohérence avec les temps scolaires.

➤ Les objectifs éducatifs :

1. Développer des projets d'animation au sein des Accueils de Loisirs pour construire et fédérer une communauté éducative
2. Développer des actions et des projets d'animation au sein des ALSH 3 / 11 ans et adolescents afin de favoriser la découverte du territoire
3. Veiller à une offre de services en direction des enfants et adolescents répondant aux besoins des familles en garantissant une continuité d'ouverture des ALSH 3 / 11 ans et adolescents sur le territoire
4. Permettre l'accès au plus grand nombre des enfants et adolescents aux Accueils de loisirs

➤ Les objectifs généraux :

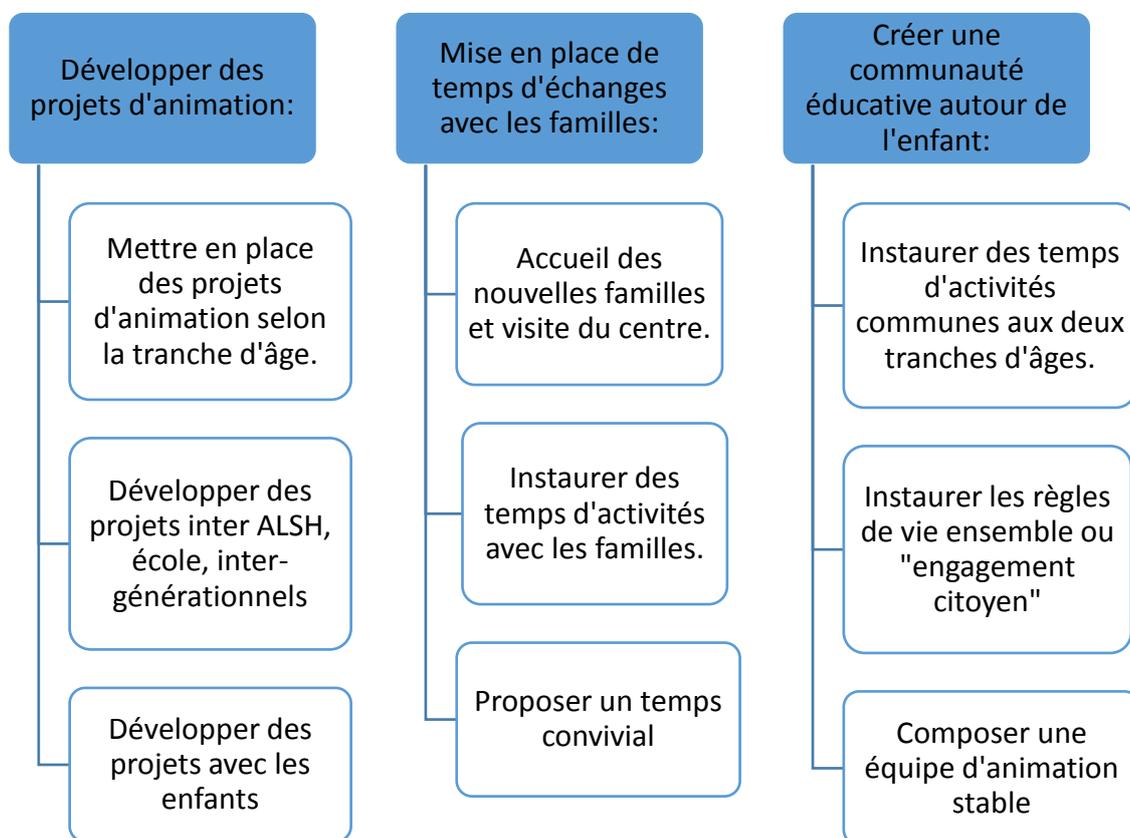
1. Respecter au mieux le rythme de l'enfant
2. Favoriser l'égal accès aux enfants du territoire
3. Favoriser le vivre ensemble pour ce territoire solidaire
4. Sensibiliser les enfants à la santé
5. Mobiliser les ressources du territoire

IV. Les objectifs pédagogiques, les moyens, les critères d'évaluations:

Objectif éducatif:

Développer des projets d'animation au sein des accueils de loisirs pour construire et fédérer une communauté éducative

Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels



Critères d'évaluation:

- ✓ Nombre de projets mis en place sur chaque tranche d'âges et combien ont été réalisés ? Comment ? Quelle période ? Divers thèmes ont-ils été proposés sur l'année ?
- ✓ Nombre de projets inter ALSH, école, inter générationnel ont été mis en place et combien ont été réalisés ? Comment ? Quelle période ?
- ✓ Combien de nouvelles familles ont inscrits leurs enfants et visités l'ALSH ?

- ✓ Combien de temps de rencontre ou d'activités avec les familles mis en place et comment ? Retour, ou ressenti des familles
- ✓ Combien de temps d'activités communs aux deux groupes ont été mis en place cette année et comment ?
- ✓ Est-ce que les règles de vie ont été établies avec les enfants ? est-ce que cela fonctionne ? Gestions des conflits, combien, comment y remédier ?
- ✓ Quelle est l'implication de l'équipe d'animation ?
- ✓ Combien de projets proposés par les enfants ont été réalisés ?

Objectif éducatif:

Développer des actions et des projets d'animation au sein des ALSH 3/11 ans et adolescents afin de favoriser la découverte du territoire

Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels

Découvrir l'environnement naturel et culturel de la commune et du territoire

- Utilisation des espaces communaux : piscine, école maternelle, gymnase, city parc, lac...
- Découverte de la ville, ses habitants, ses commerçants

Développer les partenariats

- Développer les partenariats avec les artisans locaux et de nouveaux partenaires
- travailler avec les services ressources du territoire (la catiche...)
- Développer les partenariats avec les associations locales

Critères d'évaluation:

- ✓ Quel environnement naturel et culturel a été visité ? A quelle fréquence ? Quels projets sont mis en places et combien ?
- ✓ Est-ce que les enfants ont été en contact avec les habitants, les commerçants ? Comment ? Quelles actions ont été mises en place ? A quelle fréquence ?
- ✓ Y-a-t' il eu de nouveaux intervenants ? Combien et à quelle fréquence ?
- ✓ Quelles sont les projets d'activité mis en place pour découvrir l'environnement ?
- ✓ Les enfants ont-ils développé de nouvelles compétences ?

Objectif éducatif:

Respecter au mieux le rythme de l'enfant

Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels

Accompagner l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie

- Organiser les espaces de vie, de jeux, de repos
- Donner la possibilité à l'enfant de se servir pendant le repas en prenant en compte la notion de partage
- Encourager les enfants à faire par eux mêmes
- Valoriser les efforts et les progrès
- Utiliser du matériel adapté à l'âge des enfants

Répondre aux besoins de l'enfant

- Assurer sa sécurité physique et psychologique en ayant une attitude correcte et bienveillante.
- Aménager des temps calmes
- Créer un climat affectif et sécurisant
- Favoriser un langage approprié et sans crier
- Alternier les temps actifs et temps calme tout au long de la journée

Critères d'évaluation:

- ✓ Comment sont organisés les espaces de vie, de jeux et de repos ? Cela répond-t-il aux besoins des enfants ?
- ✓ Les enfants ont-ils développé l'autonomie ?
- ✓ Les temps d'activités et temps calme sont-ils respectés, pour assurer le bien-être de l'enfant ?
- ✓ Peuvent-ils se reposer, où et comment ?
- ✓ Le matériel est-il adapté à l'âge des enfants ?
- ✓ L'attitude et le langage sont-ils respectueux de tous, entre enfants et adultes/enfants ? Quelles actions mises en places si besoin ?
- ✓ Y-a-t' il eu des conflits à gérer et combien ? Comment ont-ils été gérés ?
- ✓ Les projets d'animation répondent-ils aux besoins des enfants ?

Objectif éducatif:

Favoriser l'égal accès aux enfants du territoire

Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels

Accueil de tous les enfants sans distinctions sociales, culturelles, lieux de vie

- Proposer les mêmes activités pour tous les enfants
- Proposer des activités communes à tous les enfants du centre

Inclusion des enfants en situation de handicap

- Adapter l'accueil de l'enfant selon le handicap et ses besoins
- Mise en place d'un accompagnant en lien avec le DAHLIR
- Collaboration des familles avec l'équipe d'animation et l'accompagnant

Egaliser d'accès aux loisirs, aux sports et à la culture

- Développer les projets d'animation de loisirs, sportifs
- Visiter des lieux culturels: musée, médiathèque, cinéma....

Critères d'évaluation:

- ✓ Nombre d'enfants accueillis en hausse ou baisse ?
- ✓ Nombre de projets réalisés, lesquels ?
- ✓ Ont-ils concerné tous les enfants de l'ALSH ?
- ✓ L'accueil d'enfants en situation de handicap est-il mis en place ? combien d'enfants sont concernés? Le nombre est-il en évolution ? Quelles actions sont mises en place ?
- ✓ Des bilans sont-ils prévus avec le DAHLIR, les familles et l'encadrant ?
- ✓ Les projets culturels, sportifs et de loisirs sont-ils variés et respectés?
- ✓ Les outils mis à disposition sont-ils tous exploités et variés ?
- ✓ Combien de spectacles, d'expositions, de visite de musées..... sont proposées durant l'année?
- ✓ Les enfants ont-ils été satisfaits ? Si non pourquoi ?

Objectif éducatif:

Favoriser le vivre ensemble pour un territoire solidaire

Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels

Prendre en compte la place de l'enfant dans le collectif

- Favoriser l'écoute et le dialogue
- Respecter les opinions et les envies de chacun
- Favoriser la communication non violente
- Favoriser le respect de soi, des autres, du matériel et des locaux
- Mise en place des règles de vie collective ou "engagement citoyen"
- Gestion des conflits

Développer des actions éco-citoyennes

- Ateliers sur le recyclage des déchets et anti gaspillage
- Mise en place de poubelles de tri et compostage
- Collecte des bouchons pour valorisation

Critères d'évaluation :

- ✓ Comment sont mis en place les temps d'échange avec les enfants ? A quelle fréquence ?
- ✓ L'écoute et le dialogue entre enfant et enfant/adulte est-il respecté ?
- ✓ Les enfants se sont-ils investis dans les projets mis en place ?
- ✓ Les consignes de recyclage et de tri mises en place sont-elles appliquées ? Comment ?
- ✓ Les enfants et les familles se sont-elles impliquées dans ses actions d'éco-citoyenneté ?
- ✓ Comment a été la prise en charge de la gestion des conflits ?
- ✓ Le matériel à disposition est-il bien utilisé ?
- ✓ Les règles de vie ou « engagement citoyen » sont-elles respectées ? Sinon comment y remédier ? Quels outils mettre en place ?

Objectif éducatif:

Sensibiliser les enfants à la santé

Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels

Prendre soin de sa santé
physique et morale

- Sensibiliser l'enfant à l'importance de l'hygiène corporelle (Passage aux toilettes, lavage des mains...)
- Mettre en place des activités physique et sportives
- Organiser des activités autour de la sécurité
- Avoir un langage et un attitude bienveillante

Eduquer à l'alimentation

- Inciter l'enfant à goûter, ne pas le forcer
- Organiser des ateliers culinaires pour préparer le goûter
- Proposer un repas et un goûter varié
- Laisser l'enfant se servir
- Eduquer au non gaspillage alimentaire
- Inciter l'enfant à boire régulièrement

Critères d'évaluation :

- ✓ Des activités sportives ont-elles été mises en place ? A quelle fréquence ? Y-a-t-il eu des intervenants ?
- ✓ Des ateliers culinaires ont-ils été mis en place ? A quelle fréquence ?
- ✓ Est-ce que les enfants mangent bien leur repas de midi, sinon pourquoi ? Que faire pour améliorer le repas ou le temps de repas ? Les repas et goûter sont-ils équilibrés ?
- ✓ Les enfants arrivent-ils à gérer leurs émotions ? Qu'est ce qui est mis en place pour les aider ?
- ✓ Quelles sont les activités mis en place autour de la sécurité ?
- ✓ Comment ?
- ✓ Y-a-t-il eu des intervenants ?

Objectif éducatif:

Mobiliser les ressources d'un territoire

Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels

Développer des projets d'animation

- Mise en place de projets inter ALSH
- Proposer des activités artistiques et culturelles

Découverte du territoire

- Visite des lieux culturels, sportifs, loisirs
- Découverte de lieux naturels

Développer les partenariats

- Apprendre de nouvelles techniques
 - Nouveaux partenariats et nouveaux intervenants
 - Partenariats avec les services de TDM
-

Critères d'évaluation:

- ✓ Nombre de projets programmés et réalisés ?
- ✓ Ont-ils été appréciés des enfants, des familles ?
- ✓ Y-a-t'il eu des activités proposées avant ou après les visites culturelles ?
- ✓ Les techniques sont-elles été diverses et variées ?
- ✓ Quels sont les outils utilisés, comment et pourquoi ?
- ✓ Les projets ont-ils eu une continuité dans le temps ?
- ✓ Les moyens humains et financiers ont-ils été suffisants ?
- ✓ Les objectifs ont-ils été atteints en totalité ou partiellement ?
- ✓ Nombre de lieux découverts ?

Recenser tout ce qui fonctionne pour le conserver et tout ce qui ne fonctionne pas pour l'améliorer.

V. Rappel des règles de Sécurité et réglementation :

Encadrement périscolaire :

- 1 animateur pour 10 enfants moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants plus de 6 ans

Encadrement extrascolaire :

- 1 animateur pour 8 enfant moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants plus de 6 ans

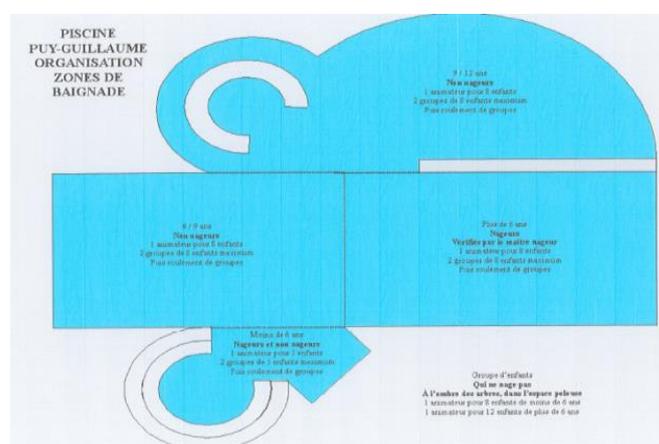
Encadrement sortie piscine :

- 1 animateur pour 5 enfants moins de 6 ans
- 1 animateur pour 8 enfants plus de 6 ans

Sortie piscine :

- Se munir des tests de nage pour les enfants nageurs
- De crème solaire et de casquettes
- De l'eau + gobelets
- Les bonnets de bains
- Les brassards

- Plan de la piscine pour organisation des baignades



Des éléments indispensables sont à prévoir avant toute sortie du centre :

- Au minimum une trousse de secours
- Un téléphone portable ou un talkie-walkie pour des sorties à proximité du centre
- Des gilets jaunes pour assurer la sécurité
- Le numéro du centre et des secours
- Les PAI + médicaments pour les enfants concernés
- La crème solaire si besoin
- La liste des enfants
- Les fiches sanitaires des enfants
- De l'eau + gobelets
- Tout se qui pourrait vous être utile
- Vérifier la météo

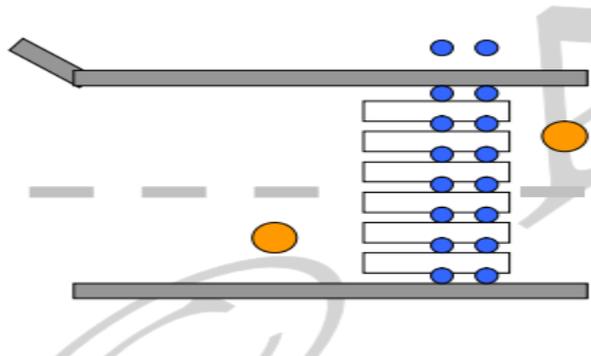
Déplacement en bus :

- Compter les enfants à la montée et à la descente du bus
- Chaque enfant doit être attaché et rester assis durant le trajet
- Pas d'enfants sur les sièges à l'avant du bus
- Assurer le calme et la sécurité des enfants

- Prévoir des sacs pour vomi si besoin
- Un animateur à proximité de chaque issu de secours, les autres se répartissent parmi les enfants
- Ne pas oublier son sac de sortie

Déplacement à pieds :

- Compter les enfants
- Rester visible, les animateurs s'équipent de gilets jaunes
- Donner les consignes de déplacements aux enfants
- Le groupe d'enfants sera encadré au minimum par 2 animateurs (ou plus selon le nombre d'enfants) un animateur en tête de groupe et un à l'arrière du groupe.
- Le groupe de piéton doit se tenir sur la droite de la chaussée 2 par 2 dans le sens de la marche.
- Pour traverser avec le groupe, emprunter un passage piéton
- Les 2 animateurs bloqueront la route des 2 côtés du passage piéton pour assurer la sécurité du groupe.
- Indiquer aux enfants le point d'arrêt afin de reconstituer le rang.
- Ne pas oublier de remercier les automobilistes qui vous laissent traverser.
- Respecter les signalisations



Dans tous les cas :

- Signaler votre départ à la direction, ainsi que votre lieu d'arrivée, le temps d'absence et la liste des enfants qui participent à cette sortie.
- Prévoir de l'eau, des casquettes La trousse à pharmacie est obligatoire.
- Porter des gilets jaunes.
- La liste de son groupe d'enfants (feuille de sortie) – un exemplaire à remplir pour la direction.
- Les numéros d'urgences et les fiches sanitaires de chaque enfant + les PAI.
- N'oubliez pas de compter régulièrement les enfants que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'accueil d'organiser des jeux et évidemment de jouer avec les enfants.